

4 millions d'euros en plus pour les maisons de retraite (EHPAD) de la Nièvre

Le Conseil départemental de la Nièvre s'est engagé volontairement en 2025 dans l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance dans les maisons de retraite (EHPAD) et les unités de soins de longue durée.

Cette expérimentation permet très concrètement aux 36 maisons de retraite de la Nièvre de bénéficier, en année pleine, d'environ **4 millions d'euros supplémentaires** pour fonctionner. Elle va dans le sens d'une plus grande simplification du système actuel et d'une réduction des écarts de financement entre territoires.

Dans un contexte où les maisons de retraite, partout en France, font face à des difficultés structurelles importantes, cette mesure apporte un soutien concret. Les établissements sont confrontés depuis plusieurs années à la hausse de leurs charges, aux tensions de recrutement et à des besoins d'accompagnement toujours plus importants, alors même que le vieillissement de la population rend ces enjeux de plus en plus pressants.

Le choix du Conseil départemental ne résoudra pas, à lui seul, toutes les difficultés du secteur. Mais il représente un levier utile pour conforter les moyens des établissements, soutenir leurs équipes et améliorer, dans la durée, l'accompagnement des personnes âgées.

Avec cet engagement, le Conseil départemental de la Nièvre entend être au rendez-vous pour accompagner les établissements. **Il continuera à mobiliser, avec détermination, tous les leviers possibles — expérimentations utiles, financements complémentaires, partenariats — pour renforcer durablement les moyens des maisons de retraite, avec une conviction simple** : la qualité de l'accompagnement des personnes âgées doit rester une priorité collective.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17